

Tribune syndicale

En mémoire de Samuel PATY

Dans le cadre de l'hommage national, en mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire géographie, sauvagement assassiné le 17 octobre 2020 par un extrémiste religieux, la CGT souhaite exprimer son émotion et sa solidarité envers sa famille et ses proches, mais aussi envers tous les enseignants ainsi que toutes les équipes pédagogiques des établissements scolaires et de formation de notre pays.



Contre la barbarie et pour la liberté d'expression, la CGT rend hommage à ce professeur d'histoire-géographie assassiné lâchement, à proximité de son collège, pour avoir tout simplement osé enseigner la liberté de penser et le développement de l'esprit critique de ses élèves.

Nous invitons également chacune et chacun d'entre nous à ne pas tomber dans le piège de la xénophobie tendu par les extrémistes et démagogues de tous bords. Ces derniers veulent profiter du chaos pour se refaire une santé et confisquer le débat démocratique dans notre pays. Pour recruter leurs adeptes, les semeurs de haines – pétris de leurs certitudes mortifères –, puisent dans le terreau fertile de l'ignorance et de la détestation d'autrui. Nous appelons la jeunesse et tous les travailleur(euse)s à ne pas se laisser diviser.

Samuel PATY, dont les signalements auprès de sa hiérarchie et des autorités compétentes n'ont pas été pris au sérieux est aussi la victime de l'austérité, du délabrement de tous les services publics, derniers garde-fous de notre société contre la barbarie et la loi du plus fort. Ce crime odieux aurait pu être évité ; le criminel, un « cas social », livré à lui-même, sans aucun cadre, s'est laissé facilement endoctriner.

Tout comme pour l'Hôpital public à l'heure de la crise sanitaire, l'État doit augmenter les effectifs des enseignants et des services sociaux démolis méthodiquement ces dernières années dans le silence général et le seul souci marchand, alors qu'ils sont les derniers leviers publics efficaces de transmission du savoir et des valeurs républicaines, seuls capables d'enrayer la violence et prévenir le délitement de notre société.

Lorsque l'on détruit l'hôpital, nous avons des milliers de morts à la première épidémie venue ; quand on détruit l'enseignement public de qualité et les services sociaux, la misère et la violence rôdent à chaque coin de rue.

Le métier d'enseignant doit pouvoir être exercé dans un esprit serein, où chacun(e) puisse se sentir libre et en sécurité. Samuel PATY est la victime de barbarie mais il est aussi celle de l'austérité et d'un choix politique.

Référencement de la Mutuelle CDC

Nous rappelons que le référencement a été mis en **par la seule direction** de la CDC.

Les organisations syndicales ont seulement été informées et consultées au comité unique (**contre** : CGT, SNUP ; abstention : CFDT, UNSA, CGC). Le prestataire choisi par la direction n'a surpris personne mais pose question sur la régularité de l'appel d'offre : le directeur des relations sociales de la CDC n'est-il pas aussi le président de l'IPSEC, et le directeur général de l'IPSEC n'est-il pas un salarié de la CDC ?

Ce référencement engendrera un surcoût important de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, agents CANSSM et CDP. Et ce, qu'ils choisissent de rester à CDC-Mutuelle ou qu'ils adhèrent à l'offre IPSEC/MFP. N'ayant plus grand-chose à attendre de CDCMutuelle, l'ensemble des organisations syndicales a demandé aux deux prestataires de réduire les cotisations présentées. Ils l'ont fait, mais la réduction accordée est très faible au regard de l'augmentation subie.

La CGT s'est associée au SNUP et à la CFDT pour demander à la direction de la CDC d'éviter que nombre de fonctionnaires se retrouvent sans protection sociale complémentaire, en la finançant un peu plus.

Aujourd'hui, les adhérents de CDCMutuelle reçoivent mails, appels téléphoniques et courriers les incitant à rester ; demain les personnels publics de la CDC recevront la même chose de la part de la CDC et de ses prestataires. Le choix sera difficile, car dans les deux cas les cotisations augmenteront. Il restera alors la qualité du service et des prestations pour trancher. Mais si nous connaissons l'existant, dans l'autre cas nous sautons dans l'inconnu sauf à demander à nos collègues de droit privé.

Quoi qu'il en soit la CGT de l'établissement public CDC n'aura aucune préférence et n'aidera en rien l'une ou l'autre partie.

Vente du chalet de Courchevel : signons la pétition

www.mesopinions.com/petition/social/vente-chalet-cdc-courchevel/110214

